

PROPOSITION DE DECRET
visant à lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement

Développements

Lors de diverses discussions effectuées en classe, nous avons constaté que la plupart des enfants de notre classe avaient déjà été victimes de harcèlement ou en avaient entendu parler par des proches, les médias, les réseaux sociaux,...

Suite à un tour de table et lors de séances de résolution de conflits, nous avons constaté que dans notre classe, nous partageons les mêmes émotions :

- Peur de l'exclusion, des moqueries, peur d'être victimes de ragots, de menaces, de coups, parfois même, certains élèves angoissent à l'idée d'aller en récréation et d'être confrontés aux harceleurs.
- Tristesse et colère face aux divers jugements, aux moqueries et aux insultes. Certains sont tristes lorsqu'ils sont jugés sur leurs résultats scolaires, sur leurs faiblesses... N'importe quel argument peut être utilisé lorsque l'on se retrouve victime.
- Joie lorsque l'entente est bonne, lorsque nous rions ensemble, lorsque les jeux se passent bien, lorsque nous rencontrons de nouvelles personnes, lorsque l'entraide domine, lorsqu'on nous écoute, lorsqu'on nous complimente, lorsqu'on nous encourage en classe quand quelque chose fonctionne moins bien, lorsqu'on nous respecte et que les adultes écoutent nos avis.

Pour le cyber-harcèlement, nous n'en avons pas été victimes à ce jour mais nous sommes quelques-uns à posséder des comptes sur ces divers réseaux sociaux. Certains d'entre nous ont un contrôle parental mais beaucoup sont livrés à eux-mêmes face à cette technologie.

Notre passage en secondaire étant proche et ne nous rassurant pas toujours, nous souhaitons avoir tous les outils en mains pour pouvoir nous protéger face aux éventuels harceleurs.

Dans le but de répondre à ces diverses constatations, nous souhaitons organiser des élections pour créer un conseil écolier composé de délégués d'élèves de 6^{ème} primaire et de secondaire. En créant ce conseil, nous envisageons un espace de paroles dans lequel les avis des élèves, dans tous les domaines, sont entendus. La présence et l'écoute des adultes nous aident à mettre en place les mesures que nous souhaitons voir appliquer.

Un espace de parole est créé dans chaque classe.

De plus, afin de mieux vivre ensemble, nous voulons apprendre à connaître les enfants de notre école. Nous souhaitons mettre en place des activités interclasses, organisées pendant les récréations. Des groupes composés d'enfants de toutes les années se retrouvent chaque semaine pour jouer ensemble.

Chapitre 1 - Champ d'application

Article 1

Ce décret s'applique aux élèves des écoles primaires et aux élèves du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Chapitre 2 – Organisation du conseil écolier

Article 2

Pour créer le conseil écolier, un vote est organisé dans les classes de 6^{ème} primaire et au 1^{er} degré de l'enseignement secondaire pour désigner un président, un vice-président et un secrétaire par classe.

Le rôle du conseil écolier est de faire passer les idées des élèves de l'école et mettre en place des projets divers proposés par les enfants.

Une boîte à idées est placée dans toutes les classes et est relevée avant chaque assemblée. Ce système permet à chaque enfant de l'école de proposer, de partager et de faire entendre ses idées.

Chapitre 3 - Organisation des activités interclasses

Article 3

Des jeux sont organisés pendant les récréations de midi. Les groupes sont formés d'enfants de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire. Les enfants se retrouvent dans un local accompagnés d'adultes. Toutes les semaines, le même groupe d'enfants se retrouve pour apprendre à se connaître, coopérer et jouer ensemble.

Chapitre 4 – Espace de parole

Article 4

Un espace de parole est organisé dans chaque classe. Dans cet espace, chaque enfant est libre de parler de sujets qui le préoccupent en lien avec la vie de l'école. Une « boîte à maux » sera installée dans chaque classe. Celle-ci collecte de manière anonyme ou pas les « maux » des enfants de chaque classe et sert de base aux débats.

Chapitre 5 – Formation informatique

Article 5

Pour lutter contre le cyber-harcèlement, nous proposons que les classes de 5^{ème}, 6^{ème} et 1^{ère} secondaire reçoivent une formation informatique et citoyenne pour apprendre à sécuriser les comptes, à créer des dossiers de preuves pour pouvoir se défendre en cas de harcèlement.

Décret proposé par les élèves de la classe de 6B de l'Athénée Royal Vauban de Charleroi :

Ambrosi Thomas	Erdogan Yasar	Rotellini Lorenzo
Asil Kerem	Gantier Melanna	Steinier Denis
Bats Romain	Jamai Alana	Strens Noah
Bourguignon Rachel	Keteb Abdel-Hak	Syed Alyan Hussain
Chaoui Yassin	Kundabagenzi Naomie	Zedadka Mohamed
Cornélis Nicolas	Lambotte Sahra	
El-Bahri Mohamed-Amine	Massin Lucie	